



**RHODIA OPERATIONS  
CHALAMPE**

Téléphone : 03.89.26.55.69  
Portable 06 87 36 13 76  
E-mail : [CGT.Rhodia68@wanadoo.fr](mailto:CGT.Rhodia68@wanadoo.fr)  
E-mail usine CGT,Chalampe

# SALAIRES RETRAITES TEMPS DE TRAVAIL

**LE 17 JUIN 10h30, TOUS DANS LA RUE A MULHOUSE !**

- POUR une retraite solidaire**
- CONTRE les 41 ans et + de cotisations**
- CONTRE la déréglementation du temps de travail**
- POUR la garantie de notre pouvoir d'achat**

**•Nous devons nous opposer à la déréglementation du temps de travail :**

Le gouvernement a annoncé son intention de vouloir passer en force dans son projet de loi visant à supprimer ou modifier près de 70 articles du Code du Travail concernant l'organisation du temps de travail dans les entreprises ! Cela aurait pour effet d'allonger la durée effective de travail de millions de salariés, de réduire le paiement des heures supplémentaires, d'accroître encore la flexibilité des horaires !

Quelques exemples :

⇒ tous les salariés pourraient se voir appliquer le régime des forfaits en heures, permettant à leur employeur d'intégrer des heures supplémentaires à leur temps de travail sans avoir à respecter les taux de majoration ni les repos compensateurs. L'accord d'entreprise encadrant ce dispositif n'aurait plus l'obligation de fixer des limites aux durées journalières et hebdomadaires.

⇒ toutes les dispositions protectrices concernant le temps de travail annualisé ou réparti sur des cycles de plusieurs semaines seraient supprimées. Il suffirait à l'employeur de respecter un délai de prévenance – déterminé par simple négociation d'entreprise – pour changer les horaires des salariés.

⇒ les repos compensateurs pour les heures supplémentaires effectuées dans le cadre du contingent conventionnel sont supprimés.

Et ce qui se discute en ce moment, ce sont des accords d'entreprise signés sous la pression patronale et qui pourraient être inférieurs aux accords de branche et même au Code du Travail !

Travailler toujours + et plus longtemps pour ne rien gagner sinon une santé et une qualité de vie de + en + précarisées, **CA SUFFIT !**

**•Nous devons garantir l'avenir des retraites fondées sur la solidarité entre les générations :**

Les réformes Balladur de 1993 et Fillon de 2003 ont déjà considérablement dégradé les niveaux des pensions perçues par les salariés partis en retraite. Le gouvernement est resté sourd au lendemain des manifestations unitaires du 22 mai. Pas question pour lui aujourd'hui d'ouvrir la moindre négociation sur le sujet : « *les choix de 1993, 2003, 2007 sont confirmés* ». Cela conduirait à aggraver encore la situation des retraités dans les prochaines années puisque est programmée une baisse relative des pensions d'un tiers !

**L'allongement à 41 ans et + du nombre d'années de travail pour obtenir une retraite à taux plein est inacceptable** : avec une entrée plus tardive sur le marché du travail, des carrières précaires et des licenciements avant 60 ans, les réformes visent à empêcher les salariés de bénéficier de retraites à taux plein et à diminuer le

pouvoir d'achat des retraités. Pour répondre véritablement au « vieillissement » de la population, garantissant le pouvoir d'achat des retraités, il faut obtenir de nouveaux financements, mettant notamment à contribution les profits financiers qui ne cessent de croître.

## **LE 17 JUIN 10h30, TOUS DANS LA RUE A MULHOUSE !**

Ces derniers mois, de plus en plus de salariés sont dans l'action pour exiger que leur salaire soit augmenté.

### **Ils ont raison et c'est urgent !**

Alors que le pouvoir d'achat s'effondre en raison des hausses importantes et régulières des dépenses incompressibles (carburants, produits alimentaires, logement...), les salaires stagnent. Pour plus d'un salarié sur deux, l'augmentation de salaire a été inférieure à l'inflation.

### **Ils veulent pouvoir vivre de leur travail**

La meilleure façon de redonner de la « valeur » au mot « travail » n'est ce pas de la payer à sa juste valeur ? Le salaire doit être la juste rémunération du travail, garantissant les moyens nécessaires à l'existence de chacun(e), reconnaissant la qualification des salariés, permettant de faire vivre correctement nos familles.

La CGT propose que le SMIC, salaire minimum de première embauche pour un(e) salarié(e) sans qualification, soit porté à 1500 euros bruts immédiatement et qu'il serve de base à toute grille de salaire et traitement où chaque qualification est reconnue et payée en plus.

### **Augmenter les salaires tout de suite, c'est nécessaire et indispensable**

Les moyens existent pour répondre à ces exigences : les profits du CAC 40 se sont élevés à plus de 100 milliards, actuellement 45% sont versés aux actionnaires.

Depuis les années 1980, la part des salaires dans la répartition des richesses créées a diminué de 10% en faveur des profits et 70% des fonds disponibles dans les entreprises vont à la spéculation financière.

Au niveau du Groupe : **la CGT a demandé à la Direction de Rhodia d'ouvrir en urgence des négociations sur les salaires**

Au niveau du site : nous avons demandé à la Direction locale d'ouvrir (enfin !) les négociations sur les sujets qui doivent être discutés « en local »

# **TOUS ENSEMBLE,**

## **PREPARONS LA RISPOSTE DU MONDE DU TRAVAIL !**

## NOUVELLES DU GROUPE

### Nouvelle DRH :

Un DRH s'en va, remplacé par une DRH ayant fait une grande partie de sa carrière chez Danone dont en Asie ... tiens, tiens, nouvelle Direction des Relations Humaines pour une nouvelle politique, plus internationale?

Ou juste un changement de tête ?

La CGT jugera sur pièce.

### Salaires.

Hausse des carburants, hausse des prix des produits de grande consommation, hausse des dépenses de logement. Le pouvoir d'achat des salariés est attaqué de toute part. Les 55 à 70 euros d'augmentation générale obtenus par la lutte chez Rhodia ne suffisent pas pour compenser les hausses de prix, loin s'en faut.

### Situation de l'emploi.

Les suppressions d'emplois sur Roussillon paracétamol, Roussillon Osiris ainsi qu'au bâtiment Delta de Rhodia Services ne peuvent laisser aucun salarié indifférent.

La CGT a demandé que l'on applique le même type de procédure que dans le cas de la fermeture du site de Mulhouse Dornach. A défaut, d'autres possibilités que nous avons discutées existent.

### Complément familial sur la prime de vacances.

Nous avons rappelé que cette question n'était toujours pas réglée, voilà ce qui est écrit dans l'article 2-3 de l'accord « Il est attribué une majoration familiale en fonction du nombre d'enfants à charge, la notion d'enfant à charge

### REF.

Concernant la paie il y a encore des erreurs, des litiges principalement en ce qui concerne certaines primes ainsi que les arrêts maladies. Nous conseillons au personnel de s'adresser directement à leur DRH en cas de problème.

Madame COPPIN, c'est son nom, a demandé à rencontrer l'ensemble des organisations syndicales.

Résumé de la rencontre CGT-RH Rhodia. Nous sommes intervenus en début de réunion pour dénoncer encore une fois la politique menée par la direction générale qui va conduire à la disparition du groupe Rhodia à court terme.

Nous n'avons pas obtenu, dans l'accord salarial ce printemps, une clause de renégociation en cas de hausse des prix supérieure à 2.5%. Il nous faut donc l'imposer aujourd'hui à notre direction dont le PDG a quand même vu sa rémunération augmenter de 24 %, ne l'oublions pas. **Nous demandons l'ouverture urgente de négociations salariales au niveau du groupe !**

Elles doivent faire l'objet d'une rencontre urgente entre la direction générale et les organisations syndicales.

La DRH devrait nous répondre sous peu sur ce point important. **A défaut, la CGT appellera les salariés à réagir collectivement...Côté juridique, la CGT a engagé une procédure pour dénoncer les conditions de la fermeture de l'atelier paracétamol.**

étant définie au sens fiscal **ou** jusqu'à la fin des études» Il est bien écrit **ou** et pas **et**.

Il n'y a donc pas d'ambiguïté à entretenir, l'accord doit s'appliquer à la lettre, nous attendons une réponse urgente.

**Nous avons rappelé notre revendication de subrogation, solution qui réglerait la plupart des problèmes actuels, lors des arrêts maladies.**

## REF. (suite)

Concernant les autres services concernés par REF, la direction a du mal à obtenir ce qu'elle veut ... quand elle y arrive, rien ne fonctionne correctement. Il y a une perte de mémoire des chiffres des années précédentes, une incapacité de présenter le moindre bilan social pourtant obligatoire et nécessaire, comme le registre unique du personnel... N'est ce pas ce

que nous avons annoncé dès la mise en place ?

Conséquence : **Rhodia rompt le contrat avec IBM**, reprend le système Tempo quand c'est encore possible et remet tout à plat, y compris l'externalisation prévue de certaines fonctions de la RH.

## Conflit dans les ateliers sud de St Fons de Rhodia organique.

La nouvelle DRH devrait rencontrer les OS de St Fons Organics ce vendredi lors de sa visite du site.

## Congés paternité.

Ce congé est une évolution dans les possibilités des pères de mieux accompagner la première période de leurs enfants. Mais ce congé, indemnisé en partie par la Sécurité

Sociale, n'ouvre pas à une obligation de complément de salaire par l'employeur. **Nous demandons à la direction d'ouvrir des discussions sur ce sujet.**

## Droit syndical.

Nous sommes intervenus en fin de réunion pour demander que soit regardé, entre

direction et organisations syndicales, les problèmes qui se posent sur les sites.

## C'EST GAGNE : Complément familial

La Direction nous donne raison : **pour les salarié(e)s divorcé(e), la présentation du seul certificat de scolarité suffira.** Enfin une réponse à nos questions ! Mais nombreuses

sont nos questions et interventions pour lesquelles nous attendons encore des réponses.... **...et rapidement !!**

**TOUS A LA MANIF**  
**MARDI 17 JUIN 2008 à 10 h 30**  
**Square de la Bourse à MULHOUSE**  
**CHALAMPE :**  
**LA CGT ET LA CFDT**  
**APPELLENT A LA GREVE**  
**Mardi 17/6 de 10H à MIDI**